



Chères lectrices, chers lecteurs,

Les prix de l'énergie et des denrées alimentaires augmentent, les coûts de l'électricité et du chauffage sont de plus en plus élevés – chacune et chacun d'entre nous le remarque dans son porte-monnaie. Différentes mesures d'allègement en France et en Suisse arrivent donc à point nommé. Dans cette édition de l'Infobulletin, vous découvrirez entre autres comment se déroule la suppression de la redevance audiovisuelle française, pourquoi les retraites sont augmentées en France et qui profite du nouveau salaire minimum du canton de Bâle-Ville.

Les INFOBESTs ont également prévu de nombreuses manifestations qui pourront aider les frontalier·e·s, mais aussi celles et ceux qui souhaitent le devenir. Ainsi, vous êtes cordialement invité·e·s à participer à la manifestation « **Emploi et formation en Allemagne, warum nicht !** » le 21 septembre au Parc Expo de Mulhouse ou à l'une des prochaines permanences d'information transfrontalière. Différents thèmes seront abordés, tels que le travail, la retraite, l'assurance maladie ou la fiscalité. Vous trouverez plus d'informations à la fin de l'Infobulletin.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Le réseau INFOBEST

SOMMAIRE

FRANCE

1. Suppression de la contribution à l'audiovisuel public
2. Pension de retraite : +4 % avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022

ALLEMAGNE

1. Les services en ligne de la caisse de retraite allemande

SUISSE

1. Bâle-Ville : salaire minimum cantonal
2. Étrangers : statistiques du 1^{er} semestre 2022

TRANSFRONTALIER

1. Manifestation « Warum nicht ! » sur l'emploi et la formation en Allemagne le 21/09/2022 à Mulhouse
2. 28/10/2022 : Permanence dédiée à l'emploi transfrontalier à l' INFOBEST Vogelgrun/Breisach
3. 8/11/2022 : Journée d'Information Transfrontalière à l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach

RÉSEAU INFOBEST

1. Ouvertures, permanences et JITS septembre à novembre 2022

FRANCE

SUPPRESSION DE LA CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC

La contribution à l'audiovisuel public, plus couramment appelée redevance télé, est supprimée dès 2022. Cette mesure a été adoptée le 16 août 2022 dans le cadre de la loi de Finances rectificative (LFR) pour 2022 et publiée au Journal officiel du 17 août 2022.

Créée en 1933 pour la radio, puis en 1948 pour la télévision, la contribution à l'audiovisuel public est une taxe due par les foyers fiscaux disposant d'un téléviseur. D'un montant de 138 € (88 € en outre-mer), elle devait permettre de financer les organismes audiovisuels publics.

La suppression de la contribution à l'audiovisuel public était une promesse de campagne du candidat Emmanuel Macron pour soutenir le pouvoir d'achat des Français. Elle concerne aussi bien les particulier·ère·s que les professionnel·le·s.

Dans le but de répondre aux inquiétudes sur son financement, il a été décidé de remplacer la redevance par une part de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui sera affectée désormais et jusqu'à fin 2024 à l'audiovisuel public.

En septembre 2022, certains foyers fiscaux vont bénéficier d'un remboursement de la contribution à l'audiovisuel public.

- Vous êtes mensualisé·e et exonéré·e de taxe d'habitation ?
Le remboursement interviendra en septembre par virement bancaire.
- Vous êtes mensualisé·e et encore redevable de la taxe d'habitation ?
Dans ce cas, deux options s'offrent à vous. Soit vous serez remboursé·e au mois d'octobre, soit le montant que vous avez déjà payé au titre de la redevance pour 2022 sera déduit du montant de votre taxe d'habitation.

Pour les foyers qui ne sont pas mensualisés, le paiement de la contribution à l'audiovisuel public intervenait traditionnellement en même temps que celui de la taxe d'habitation. Les foyers, qui sont déjà exonérés de la taxe d'habitation, n'auront plus rien à payer à la rentrée. Pour ceux qui la payent encore, seul le montant de la taxe d'habitation sera affiché sur leur avis d'imposition.

Source : [Gouvernement français](https://www.gouvernement.fr)

PENSION DE RETRAITE : +4 % AVEC EFFET RETROACTIF AU 1^{ER} JUILLET 2022

Pour compenser la hausse des prix due à l'inflation, la loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat prévoit la revalorisation de 4 % des pensions de retraite et d'invalidité de base, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022.

Ainsi, cette revalorisation s'appliquera à partir du paiement de la retraite du mois d'août (versée au mois de septembre). Le montant correspondant à la revalorisation de la pension de retraite du mois de juillet sera également versé au mois de septembre.

Cette revalorisation de 4 % concerne toutes les retraites de base, la pension de réversion, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI).

Elle s'applique aux pensions des retraité·e·s du secteur privé, de la Fonction publique, des régimes spéciaux et des indépendants.

À noter : La règle de revalorisation annuelle des montants des retraites de base est inscrite dans le Code de la Sécurité sociale. La revalorisation des pensions de retraite était de 1,1 % au 1^{er} janvier 2022 et de 0,4 % au 1^{er} janvier 2021.

Source :

[Loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat](#)

ALLEMAGNE

LES SERVICES EN LIGNE DE LA CAISSE DE RETRAITE ALLEMANDE

La caisse de retraite allemande Deutsche Rentenversicherung propose de nombreux [services en ligne](#) sur son site internet. La majorité d'entre eux peuvent être utilisés sans inscription préalable, mais la plupart ne sont accessibles qu'en langue allemande.

Ainsi, vous pouvez demander différents types de retraite [en ligne](#), comme une pension de retraite personnelle, une pension de réversion ou d'invalidité. Actuellement, de nombreux bénéficiaires d'une pension allemande reçoivent des courriers concernant une éventuelle majoration de leur retraite (*Grundrentenzuschlag*). Il est également possible de faire cette demande en ligne (en allemand).

En outre, [ce service](#) vous permet d'envoyer des documents et des justificatifs concernant les demandes en cours ou de demander des formulaires supplémentaires. Il est aussi possible de demander divers documents tels qu'un relevé de carrière (*Versicherungsverlauf*) ou un document d'information personnalisé sur vos droits à la retraite (*Rentenauskunft oder -information*) via [cette page](#).

Par ailleurs, le [Rentenbeginnrechner](#) vous permet de calculer, à l'aide de votre date de naissance, vos différentes dates possibles de départ à la retraite sous réserve de remplir les conditions d'obtention. Si vos informations personnelles ont changé (changement d'adresse ou/et de coordonnées bancaires), vous pouvez également informer facilement la caisse de retraite allemande via [cette page](#).

Enfin, en vous créant un compte, vous pouvez obtenir un accès personnel à votre dossier et contacter directement l'assurance retraite.

Vous trouverez des informations complémentaires sur le site de la caisse de retraite allemande : [Deutsche Rentenversicherung | Online-Dienste](#)

SUISSE

BÂLE-VILLE : SALAIRE MINIMUM CANTONAL

Le 13 juin 2021, 54 % des électeur·rice·s de Bâle-Ville ont accepté la loi cantonale sur le salaire minimum. Cette loi fixe le salaire minimum à 21 francs. Bâle-Ville est le premier canton de Suisse alémanique à introduire un salaire minimum avec pour objectif que le salaire d'un emploi à temps plein suffise pour vivre.

Le salaire minimum cantonal est versé à tous ceux dont le lieu de travail habituel se trouve dans le canton de Bâle-Ville. Le salaire minimum n'a donc pas d'effet sur les travailleur·euse·s extra-cantonaux qui travaillent occasionnellement à Bâle-Ville. Mais si les travaux ont lieu régulièrement et habituellement à Bâle-Ville, le salaire minimum du canton s'applique alors, quel que soit le siège de l'entreprise. Les travailleur·euse·s étrangers détachés n'ont pas leur lieu de travail habituel dans le canton de Bâle-Ville ; mais comme la loi sur les travailleurs détachés exige un salaire conforme aux usages locaux et professionnels, le salaire minimum cantonal s'applique par conséquent également pour les travaux effectués dans le canton de Bâle-Ville dans le cadre d'un détachement. Cette réglementation est identique à celle des autres cantons qui ont déjà introduit un salaire minimum cantonal.

La loi sur les salaires minimaux et l'ordonnance entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Le salaire minimum de 21 francs s'appliquera à partir de cette date. Les employeurs disposent de six mois à compter de l'entrée en vigueur pour adapter les contrats de travail déjà existants. Les éventuelles différences par rapport au salaire minimum sont dues avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022.

Source : [Canton de Bâle-Ville](#)

ÉTRANGERS : STATISTIQUES DU 1^{ER} SEMESTRE 2022

Au premier semestre 2022, la Suisse a enregistré un solde migratoire net de 37 816 personnes. L'économie suisse s'étant très bien remise de la pandémie, davantage d'actifs provenant de l'UE ou de l'AELE sont arrivés dans notre pays. Le taux de chômage en Suisse est plus faible qu'avant la crise sanitaire et le nombre de postes vacants nettement plus élevé. Cette forte demande explique l'attrait croissant du marché du travail suisse comparativement aux deux dernières années marquées par le COVID-19. Fin juin 2022, 2 213 077 étrangers résidaient en Suisse.

Entre janvier et juin 2022, l'immigration au sein de la population résidente permanente de nationalité étranger·ère·s a augmenté de 13 054 personnes par rapport au premier semestre 2021, pour atteindre 75 098 personnes (+ 21 %). Les ressortissant·e·s d'États membres de l'UE ou de l'AELE ont été 11 526

de plus à venir s'installer en Suisse qu'à la même période de l'année précédente et les citoyen·ne·s de pays tiers 1 528 de plus. Toujours au premier semestre, 33 801 étranger·ère·s ont quitté la Suisse, soit 1,7 % de plus que durant les six premiers mois de 2021. Alors que le nombre de départs est en hausse de 6,6 % chez les citoyen·ne·s de l'UE ou de l'AELE (+ 1600 personnes), il est en baisse de 11,6 % parmi les ressortissant·e·s d'États tiers (- 1022 personnes).

Le solde migratoire de la population résidente permanente de nationalité étrangère s'élève à 37 816 personnes, soit 11 808 de plus qu'au premier semestre 2021. On enregistre un surplus de 9234 citoyen·ne·s de l'UE ou de l'AELE et de 2574 ressortissant·e·s de pays tiers.

L'évolution au cours des six premiers mois de 2022 reflète une immigration en Suisse fortement orientée vers le marché du travail. Cette situation est due à la croissance économique observée après la levée des mesures liées à la pandémie et à la hausse de la demande de main-d'œuvre qui en résulte. Ainsi, selon le Secrétariat d'État à l'économie, le taux de chômage dans notre pays est tombé en juin 2022 à seulement 2 %, tandis que le nombre de postes vacants au premier trimestre 2022 n'a, d'après l'Office fédéral de la statistique, jamais été aussi élevé depuis le premier relevé réalisé en 2003.

S'agissant des titres de séjour contingentés destinés aux ressortissant·e·s d'États tiers exerçant une activité lucrative, 40 % des autorisations de courte durée L et 43 % des autorisations de séjour B étaient épuisées à la fin du mois de juin 2022.

Au premier semestre 2022, 38 547 nouvelles autorisations frontalières ont été délivrées, contre 29 279 durant les six premiers mois de 2021. Le nombre de séjours de courte durée soumis à l'obligation d'annonce s'élevait à 155 329 (contre 116 924 l'année dernière). Sont concernés les séjours ne dépassant pas trois mois ou 90 jours ouvrables par année civile effectués par des personnes qui prennent un emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse (60 %), des travailleur·euse·s détachés (31 %) ou des prestataires de services indépendants (9 %).

Source : [Secrétariat d'Etat aux migrations](#)

TRANSFRONTALIER

MANIFESTATION WARUM NICHT! SUR L'EMPLOI ET LA FORMATION EN ALLEMAGNE LE 21/09/2022 A MULHOUSE



Le 21 septembre prochain se tiendra au Parc Expo à Mulhouse de 9h00 à 17h00 la manifestation « Emploi et formation en Allemagne, Warum nicht ! ». Cette manifestation s'adresse à tout public souhaitant s'informer sur les possibilités de travail, de formation et d'apprentissage en Allemagne.

Différent·e·s acteur·rice·s français·es et allemand·e·s de l'emploi et de la formation professionnelle, seront présents tout au long de la journée.

La manifestation sera organisée dans deux espaces distincts : « Adultes » (demandeur·euse·s d'emploi, personnes en reconversion professionnelle, professionnel·le·s du transfrontalier etc.) et « Jeunes » (collégien·ne·s, lycéen·ne·s, étudiant·e·s). Le réseau INFOBEST sera représenté, lors de cette manifestation, par l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach (espace « Adultes ») et l'INFOBEST PALMRAIN (espace « Jeunes ») qui vous informeront, entre autres, sur le statut du frontalier. Deux interventions sur ce thème sont également programmées le matin et l'après-midi.

Cet événement est organisé par la MEF Mulhouse Sud Alsace, en étroite collaboration avec les partenaires de la Cité des Métiers mulhousienne et d'autres acteur·rice·s de l'emploi et de la formation du territoire du Sud Alsace et de la région de Freiburg i. Breisgau et de Lörrach.

Rendez-vous le 21 septembre au Parc Expo, 120 rue Lefebvre à Mulhouse ! Entrée libre et gratuite.

Vous trouverez plus d'informations sur : [Warum nicht ! Emploi & Formation en Allemagne | Actualités | MEF Mulhouse Sud Alsace](#)

[Warum nicht | Facebook](#)

28/10/2022 : PERMANENCE DEDIEE A L'EMPLOI TRANSFRONTALIER A L'INFOBEST VOGELGRUN/BREISACH

Vous êtes à la recherche d'un emploi et vous souhaitez avoir des informations sur le marché du travail et sur les possibilités d'emploi ? Vous voulez être conseillé·e sur votre dossier de candidature et avoir une analyse de votre profil de candidat·e ?

Alors la permanence du 28/10/2022 est faite pour vous !

Des expert·e·s du Service de Placement Transfrontalier Haut-Rhin / Freiburg/Lörrach, offre conjointe de Pôle emploi Haut-Rhin et de l'Agentur für Arbeit Freiburg, ainsi qu'un expert du réseau EURES-T Rhin Supérieur répondent à vos questions et vous accompagnent dans les domaines suivants :

- Reconnaissance des diplômes professionnels
- Questions sur le dossier de candidature, check CV
- Diagnostic personnalisé (niveau linguistique, profession, mobilité, motivation)
- Informations sur le marché du travail, salaires et rémunérations
- Formation et études

La permanence aura lieu le vendredi 28 octobre 2022 dans les locaux de l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach, situés dans le centre culturel franco-allemand et centre de la coopération transfrontalière Art'Rhena sur l'Île du Rhin à Vogelgrun.

La prise des rendez-vous à l'avance auprès de INFOBEST Vogelgrun/Breisach est impérative. Date limite d'inscription : 21/10/2022.

8/11/2022 : JOURNÉE D'INFORMATION TRANSFRONTALIÈRE A L'INFOBEST VOGELGRUN/BREISACH

Dans notre Région du Rhin Supérieur, nombreux·ses sont ceux qui habitent en France et travaillent en Allemagne – ou inversement –, ou qui envisagent de déménager dans le pays voisin ou d'y chercher un emploi. Se posent dès lors des questions sur l'assurance maladie, la fiscalité, les prestations familiales, la retraite, le chômage, la recherche d'emploi ou le droit du travail. C'est pourquoi l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach organise, depuis de nombreuses années, deux Journées d'Information Transfrontalière annuelles au cours desquelles les usager·e·s peuvent directement poser leurs questions aux expert·e·s des caisses et administrations concernées.

Pour la deuxième édition 2022 de la Journée d'Information Transfrontalière le mardi 8 novembre 2022, les permanences des caisses et administrations participantes se tiendront pour partie en présentiel dans les locaux de l'INFOBEST (sous réserve de la situation sanitaire) et pour partie sous la forme de rdvs téléphoniques. Les personnes souhaitant obtenir des réponses à leurs questions transfrontalières auront la possibilité de s'entretenir sur place ou par téléphone lors d'entretiens individuels gratuits de 20 à 30 minutes, en français ou en allemand, avec les expert·e·s des deux pays des caisses d'assurance maladie, des caisses de retraite, des caisses d'allocations familiales, des services fiscaux, des services de l'emploi ainsi qu'avec une conseillère EURES-T Rhin Supérieur sur le droit du travail en Allemagne.

La participation de certaines caisses n'ayant pas été définitivement confirmées, le communiqué de presse avec la liste définitive des participant·e·s sera mis en ligne fin septembre sur le site Infobest.

Il est impératif de prendre rendez-vous au préalable à partir du 3 octobre et jusqu'au 31 octobre au plus tard auprès de l'INFOBEST Vogelgrun/Breisach (en précisant, le cas échéant, le numéro d'assuré·e / d'allocataire ou le numéro fiscal).

RÉSEAU INFOBEST

OUVERTURES, PERMANENCES ET JITS SEPTEMBRE-NOVEMBRE 2022

Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter l'INFOBEST compétente. Les coordonnées des INFOBESTs sont disponibles en cliquant sur le nom de l'INFOBEST concernée dans le tableau ci-dessous.

Uniquement sur rdv, Permanences en présentiel ou téléphoniques	INFOBEST PAMINA	INFOBEST Kehl/ Strasbourg	INFOBEST Vogelgrun/ Breisach	INFOBEST PALMRAIN
EURES-T Rhin supérieur	26 septembre		Conseillère sur le droit du travail en Allemagne : 15 septembre	
Pôle emploi Agentur für Arbeit / Service de Placement Transfrontalier (SPT) / EURES-T			Agentur für Arbeit / SPT / EURES-T : 28 octobre Pôle emploi : 6 octobre	
Caisses de retraite	Deutsche Rentenversicherung 22 septembre	28 septembre		
Caisses d'assurance maladie	6 octobre		22 septembre 13 octobre	
Caf				
Notaires/ Steuerberater	4 octobre			
Journées d'Information Transfrontalière			8 novembre	

Réseau des instances d'information et de conseil
sur les questions transfrontalières du Rhin supérieur

 www.infobest.eu

INFOBEST Kehl/Strasbourg

Rehfusplatz 11
D-77694 Kehl am Rhein

D: ☎ 07851 / 9479 0

D: 📠 07851 / 9479 10

F: ☎ 03 88 76 68 98

✉ kehl-strasbourg@infobest.eu

INFOBEST Vogelgrun/Breisach

Ile du Rhin / Art'Rhena
F-68600 Vogelgrun

D: ☎ 07667 / 832 99

F: ☎ 03 89 72 04 63

F: 📠 03 89 72 61 28

✉ vogelgrun-breisach@infobest.eu

INFOBEST PAMINA

2, rue du Général Mittelhauser
F-67630 Lauterbourg

F: ☎ 03 68 33 88 00

F: 📠 03 68 33 88 28

Hagenbacherstraße 5A
D-76768 Neulauterburg

D: ☎ 07277 / 8 999 00

D: 📠 07277 / 8 999 28

✉ infobest@eurodistrict-pamina.eu

INFOBEST PALMRAIN

Pont du Palmrain
F-68128 Village-Neuf

D: ☎ 07621 / 750 35

F: ☎ 03 89 70 13 85

F: 📠 03 89 69 28 36

CH: ☎ 061 322 74 22

CH: 📠 061 322 74 47

✉ palmrain@infobest.eu

Mentions légales :

Responsable de publication :

INFOBEST Vogelgrun/Breisach

Ile du Rhin

F-68600 Vogelgrun

Rédaction :

Christiane Andler, Marie Back, Marc Borer, Delphine Carré, Stephanie Elfgang, Nico Ellwanger, Marilyne Fritz, Anette Fuhr, Michael Großer, Felicia Herr, Laura Hofherr, Christine Journot-Seiffge, Julien Kurtz, Orianne Lançon, Denise Loewenkamp, Pauline Menini, Stéphanie Roser, Marcus Schick, Melanie Skotnik, Annette Steinmann.

Se désabonner :

Si vous ne souhaitez plus recevoir notre Infobulletin, qui paraît tous les deux mois, vous pouvez vous désabonner ici : www.infobest.eu/fr/se-desabonner